



**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 04 novembre 2020	
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 12	
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00	
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 9.6a	

L'an **deux mille vingt** et le **12 novembre**, à **18 h.30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M.AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. LIVOTI (proc. à M. SANS), M. EVIN (proc. à Mme AIMONE-CAT), Mme COURTOUX (proc. à M. DESHONS)

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Monsieur Joël ROQUEBERT

Objet : Fixation du montant du loyer des salles communales, au presbytère et Bureau du Bâtiment La Lanne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par une magnétiseuse pour installer son cabinet dans une salle du Presbytère, par une diététicienne et l'agence d'Ingénierie Sociale 3i (organisme d'accompagnement aux personnes en recherche d'emploi) pour occuper un bureau du Bâtiment Lanne.

Ces divers locaux seront occupés épisodiquement aussi Monsieur le Maire propose d'appliquer un montant de loyer mensuel de 50 €.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de fixer** le montant du loyer de la salle du Presbytère et du bureau du Bâtiment La Lanne à **CINQUANTE EUROS** (50 €) mensuel ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces locations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **17 novembre 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **16 novembre 2020**

Le Maire,
Christian SANS

